

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : F. BANCAL

Délibération n° 2023-029

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 27 février à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 57 puis 58 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 février 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG(1), Serge PRADIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Dominique TREMBLET (remplace Jean-Claude PORTOLAN), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Jean-Louis INTROVIGNE (remplace Francis BLONDIN), Josiane RECLUS (remplace Lionel FILET), Catherine LAROCHE, Joëlle PARSAT (remplace Jean-Pierre FAURE), Josie BAYLE, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Marie-Claire BREMOND (remplace Didier GOUZE), Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Eric PROLA, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Lionel FREL, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Alain BANQUET, Joëlle ISUS.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Laurence ROUAN
Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Serge PRADIER
Christophe GAUTHIER a donné pouvoir à Sébastien BOURDIN
Jean-François JEANTE a donné pouvoir à Frédéric DELMARES
Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Florence MALGAT a donné pouvoir à Michaël DESTOMBES
Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Marc LETURGIE, Francis PAPATANASIOS, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Catherine ARNOUILH.

(1) arrivé pendant le vote du dossier n° 1 « Affectation provisoire du résultat 2022 »

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine FRANÇOIS

**CONTRAT DE VILLE – APPEL A PROJETS 2023 –
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Approuvé par l'ensemble des partenaires le 26 juin 2015, le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté.

Sur l'Agglomération Bergeracoise, trois quartiers prioritaires ont été retenus par décret du 30 décembre 2014, regroupant 5 563 habitants. Tous les trois sont situés sur le territoire communal de Bergerac : Quartier Rive Gauche, Quartier des Deux Rives et Quartier Nord.

Fondé sur la participation des habitants et sur l'implication de l'ensemble des partenaires locaux, le Contrat de Ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

Un appel à projets est lancé annuellement afin de faire émerger des projets cohérents avec les orientations stratégiques prioritaires du Contrat de Ville :

- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation,
- Lever les freins d'accès à l'emploi,
- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes,
- Développer le lien social et lutter contre les discriminations,
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités,
- Renforcer l'attractivité des quartiers,
- Mener une action volontariste en faveur de l'habitat,
- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

Les projets conformes aux attentes du Contrat de Ville peuvent bénéficier d'un soutien financier des différents partenaires : Etat, Région, Département, Europe, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Ville de Bergerac, Caisse des dépôts et consignations, CAF, ARS, MSA... La date limite de dépôt de dossiers pour l'appel à projets de cette année était fixée au 11 décembre 2022.

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération a mis en place, dans le cadre de l'instruction des dossiers, une grille d'évaluation pertinente et cohérente avec les orientations stratégiques du Contrat de Ville mais également avec ses propres compétences (Cf. délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2017).

Aussi, les projets sont évalués selon les critères suivants :

- . Effort de partenariat entre les porteurs de projets,
- . Garantie de l'égalité Femme/Homme,
- . Cohérence géographique du public cible des actions par rapport aux habitants des quartiers prioritaires,
- . Corrélation entre les piliers du Contrat de Ville et les compétences de la CAB,
- . Pertinence de l'utilisation de crédits spécifiques par rapport au droit commun,
- . Impact environnemental de l'action,
- . Pérennité de l'action.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014 stipule la création des Conseils Citoyens. Ceux-ci permettent notamment de conforter les dynamiques existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée.

Représentant un espace de propositions et d'initiatives, ils garantissent la place des habitants dans toutes les instances de pilotage. Selon l'esprit de la loi, les Conseils Citoyens sont associés à la démarche d'évaluation.

Au total, dans le cadre de l'appel à projets 2023, la CAB propose de subventionner 34 projets (29 partenaires) de la Politique de la Ville, pour un montant total de **52 950 €** (enveloppe budgétaire de 60 000 €).

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
-----------------	-------------------	---------------------------

Thématique « *Emploi, insertion et développement économique* » (12 250 €)

<i>Rive Gauche Insertion</i>	Association Naillac City Bergerac	1 250 €
<i>Ecole de la Seconde Chance</i>	Association Seconde Chance	1 500 €
<i>De l'immersion professionnelle sur la Parcelle pédagogique</i>	Association BASE	2 000 €
<i>Tiers-lieu sportif et économique du terrain à l'insertion professionnelle et scolaire</i>	Bergerac Périgord Football Club	1 500 €
<i>Accompagnement social et remobilisation</i>	CéLA	500 €
<i>Permis civique</i>	Conseils citoyens	2 500 €
<i>Le petit Kiabi</i>	Question de Culture	1 500 €
<i>Création d'un incubateur dans le quartier nord de Bergerac</i>	US La Catte	1 500 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
-----------------	-------------------	---------------------------

Thématique « *Prévention et lutte contre les discriminations* » (13 800 €)

<i>Accès aux droits et promotion de l'égalité et de la citoyenneté</i>	CIDFF 24	1 000 €
<i>TouteSport</i>		1 000 €
<i>Projet Hygiène Santé</i>	Lycée Jean Capelle	1 000 €
<i>Rugby Citoyen</i>	Rugby Vallée de la Dordogne	1 500 €
<i>Le Bus numérique</i>	Association BASE	5 000 €
<i>Le festival des filles</i>		500 €
<i>Eduquer à l'égalité Filles/Garçons</i>	Enjeu Femmes	1 300 €
<i>Repas Solidaire</i>	Accueil de Jour	500 €
<i>Soutien à la parentalité et à l'handiparentalité</i>	LILY.BELLE	2 000 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
-----------------	-------------------	---------------------------

Thématique « Culture et cohésion sociale » (18 800 €)

<i>Robotique et éducation populaire</i>	Ville de Bergerac	1 000 €
<i>Pas de quartier pour les clichés – saison 3</i>	Les Arts à Souhait	1 500 €
<i>European Youth Kulturfabrik</i>	Melkior Théâtre	8 000 €
<i>Quartiers en scène 2023</i>	La Gargouille	4 000 €
<i>Orchestre à l'école</i>	Union Musicale Bergeracoise	1 500 €
<i>Connexion 2023</i>	CAP Sciences	1 300 €
<i>LNG en trois temps</i>	La Nouvelle Galerie	500 €
<i>Plus de culture, plus d'éducation, plus de citoyenneté</i>	Lycée Hélène Duc	1 000 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
-----------------	-------------------	---------------------------

Thématique « Lien social et citoyenneté » (8 100 €)

<i>Journées pour la Fraternité</i>	Comité Bergerac-Fraternité	1 000 €
<i>Chodkee 2023</i>	Power Siam	1 300 €
<i>Aide aux devoirs</i>	PARI Rive Gauche	800 €
<i>Fête des Pitchouns</i>	Pitchouns et Grands	500 €
<i>45 week-ends par an</i>		500 €
<i>Démarche collective et solidaire de prévention et de gestion de proximité</i>	L'Attache Rapide	1 500 €
<i>Ma radio, mon quartier, ma ville</i>	Radio Vallée Bergerac	1 000 €
<i>Les Filles montent au filet</i>	Association BASE	1 000 €
<i>Cohésion sociale</i>	Les Restos du Cœur	500 €

La CAB apporte également son soutien à un certain nombre de projets pour des aides indirectes : prêt de matériels et de lieux, communication, aide en termes d'ingénierie (ex : montage de dossiers en vue d'une labellisation...).

De même, la CAB participe chaque année, à hauteur de 20 %, au financement du poste d'adulte-relais de l'association des Conseils citoyens (5 650 €).

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont appelés à approuver l'attribution des subventions aux associations et structures proposées dans les tableaux ci-dessus.

DECISION :

3 élus ne prennent pas part au vote :

Association de la Seconde Chance : Eric PROLA (Président), Michelle DORANGE (Vice-Présidente), Cyril GOUBIE (Trésorier)

Adopté par 62 voix pour et 3 non-participations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 27 février 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.



Le Président du Conseil Communautaire

Frédéric DELMARES